

FORMATIONS 2020-2021



EAC ET ACTION CULTURELLE : LES GRANDS ENJEUX DES POLITIQUES DE DEMOCRATISATION DE LA CULTURE

> Dates et lieu : 30 juin et 1^{er} juillet, à Montpellier (34), la Halle Tropisme.

OBJECTIFS

Mission fondatrice du ministère de la culture, la démocratisation culturelle a, ces 20 dernières années, fait l'objet d'une redéfinition et d'une réaffirmation quasi permanente. Elle est également devenue un axe central de l'intervention des collectivités territoriales comme des acteurs éducatifs, artistiques et culturels locaux. Cette formation propose donc de donner les principaux éléments de compréhension des enjeux qui ont conduit à la formulation de cette politique, ses traductions concrètes en matière de dispositifs mais aussi de questionner ses objectifs et les moyens de leur réalisation.

PROGRAMME

Jour 1

9h30 - 12h30 : La démocratisation en question(s)

- Questionnements collectifs
- Intervention de Laurent Fleury

14h - 17h30 : EAC et action culturelle dans la territorialisation des politiques publiques

- Présentation des cadres, dispositifs et acteurs de l'EAC et des politiques de démocratisation culturelle
- Intervention de Vincent Guillon

Jour 2

9h30 - 12h30 : Étude de cas : focus diversité des acteurs et évolutions des métiers

- Un exemple de dispositif d'EAC ou d'action culturelle
- Questionnements sur les métiers qui interrogent les objectifs des politiques publiques de démocratisation et démocratie culturelle.

14h30 - 17h : Évaluation

- Questionnements collectifs
- et les études nationales : Département de la politique des publics DGPAT, HCEAC
- Mise en avant de quelques études académiques et outils développés par des fondations et/ou associations
- Mise en perspective de la question évaluative sur ces sujets en Europe et à l'international à travers quelques exemples
- Bilan

PRÉREQUIS

Aucun.

La formation s'adresse aux spécialistes de l'EAC ainsi qu'aux salariés et agents récemment impliqués dans la mise en œuvre d'actions culturelles et de politiques publiques.

FORMATEURS

Floriane Mercier, Conseillère Éducation Artistique et Culturelle DRAC Auvergne - Rhône-Alpes, anciennement Cheffe de bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles, DGCA - Ministère de la Culture.

Laurent Fleury, Professeur de sociologie, Agrégé de sciences sociales, Docteur en science politique, Université Paris Diderot / Sorbonne Paris Cité.

Vincent Guillon, Directeur adjoint de l'Observatoire des Politiques Culturelles à Grenoble.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Jour 1 : Présentation historique sous l'angle de la sociologie politique. Les stagiaires sont en interactions permanente avec les intervenants qui viennent apporter des éclairages sur les notions théoriques de base.

Matinée : Retour sur la fondation du ministère de la culture et la construction des missions en opposition au MEN, à l'éducation populaire.

Notions d'éducation populaire, d'action culturelle, de démocratisation et de démocratie culturelles, d'éducation artistique et culturelle, d'enseignements artistiques, d'éducation socio-culturelle mises en parallèle de l'évolution des enjeux politiques et des positionnements idéologique

Après-midi : Déconcentration et décentralisation des politiques culturelles, Action culturelle, action territoriale, médiation, EAC, public spécifique, droits culturels

Jour 2 : Mise en situation des stagiaires en partant de leurs propres expériences et de cas concrets afin d'évoquer les différents dispositifs de l'EAC et de l'action culturelle mais également la diversité des métiers auxquels ils font appel ainsi que la question centrale de l'évaluation. Travail interactif en groupe.

Matinée : Les dispositifs avec l'éducation nationale, les dispositifs interministériels, les dispositifs contractuels : enjeux politiques, ressources à disposition. Les acteurs du territoire, l'évolution des compétences et des métiers et les débats qu'elle suscite.

Après-midi : Évaluation : Les objectifs poursuivis, les écueils, la question de la reproductibilité et de l'impact à long terme.

Un espace partagé en ligne sera accessible en amont, au cours et durant 1 mois après la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC

Toutes nos formations s'adressent aux directeurs/trices et membres des équipes des organismes et conseils départementaux qui adhèrent à la Fédération Arts Vivants et Départements.

Elles sont également ouvertes à des participants extérieurs dans la limite des places disponibles.

TARIFS

Nos tarifs sont les mêmes pour toutes nos formations et varient en fonction de la durée de la formation.

Pour les formations d'1 jour (7 heures) :

- Adhérents FAVD : 200 € TTC pour l'inscription du 1er salarié/agent, puis 100 € TTC pour une inscription supplémentaire dans la limite de 2 salariés/agents par structure.
- Non-Adhérents FAVD : 350 € TTC par personne.

Pour les formations de 2 jours :

- Adhérents FAVD : 200 € TTC pour l'inscription du 1er salarié/agent, puis 100 € TTC pour une inscription supplémentaire dans la limite de 2 salariés/agents par structure.
- Non-Adhérents FAVD : 600 € TTC par personne.

EVALUATION

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec :

- Un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations,
- Des fiches individuelles d'évaluation,
- Un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs,
- Une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

La Fédération Arts Vivants et Départements est à l'écoute de toute demande spécifique en cas de situation de handicap, afin de faciliter votre participation à nos formations.

Fédération Arts Vivants et Départements

c/° La Halle Tropisme Boite 44

121 rue Fontcouverte 34000 Montpellier

Renseignements et inscriptions : formation@arts-vivants-departements.fr

arts-vivants-departements.fr
facebook.com/FederationAVD
twitter.com/FederationAVD

